

Cependant, dans l'immédiat, nous avons augmenté les mesures de sécurité dans nos aéroports : nous procédons en effet à un filtrage plus serré des passagers et des bagages et avons instauré une quarantaine de 24 h pour les cargaisons non périssables. De plus, nous avons déjà commandé 20 machines radiographiques supplémentaires qui nous permettront de détecter les bombes que pourraient contenir les bagages et nous procéderons à d'autres acquisitions dès que nous aurons déterminé nos autres besoins.

Toutefois, peu importe les mesures prises par le Canada, la sécurité de l'aviation civile nationale repose sur la collaboration, la coordination et l'action concertée de tous les pays.

Le choc causé par les récents événements tragiques est d'autant plus grand que jusqu'à maintenant, le système de transport aérien civil du Canada n'a été que rarement la cible des terroristes. Le fait que ces derniers aient décidé de sévir dans l'un des pays les plus pacifiques du monde démontre à quel point chaque pays est vulnérable. Ainsi que nous le rappelait le Secrétaire général des Nations unies dans le discours qu'il prononçait hier, à San Francisco, pour commémorer la signature de la Charte de l'ONU, en 1945: « Il est tragiquement évident que nous devons déployer de toute urgence des efforts coordonnés multilatéralement pour endiguer le terrible phénomène du terrorisme. »

Toutes les nations éprouvent les mêmes difficultés. Sans conjuguer leurs efforts, elles ne pourront se prémunir contre cette plaie qu'est le terrorisme, ni trouver de solution durable à leurs problèmes. L'OACI constitue la tribune toute indiquée pour l'élaboration de cette solution.

Aujourd'hui, je souhaiterais soumettre à l'OACI un certain nombre de propositions destinées à rehausser la sécurité aérienne.

- 1) Je propose que l'OACI entreprenne de toute urgence la révision des normes et des pratiques recommandées, en vigueur, en matière de sécurité aérienne. L'OACI devrait en effet repérer les secteurs susceptibles d'amélioration; déterminer s'il y a lieu de convertir en normes certaines pratiques recommandées; et déterminer si l'établissement de nouvelles normes ou de nouvelles pratiques recommandées s'impose.
- 2) Je propose que l'OACI étende son programme de contrôle de l'application des mesures de sécurité aux aéroports du monde entier, en coopération avec le gouvernement du pays concerné. L'OACI devrait, pour chaque aéroport étudié, rendre compte de ses constatations et recommander toutes les améliorations nécessaires.
- 3) Il y aurait lieu d'envisager la création, au sein de l'OACI, d'un groupe d'experts en matière de sécurité de l'aviation civile qui seraient chargés d'enquêter sur toutes les lacunes susceptibles d'affecter sérieusement la sécurité. Les enquêteurs auraient pour mandat de déterminer les facteurs en jeu dans un incident de sorte que l'on puisse élaborer et mettre en œuvre dans le monde entier des mesures correctives destinées à éliminer ces lacunes.
- 4) Je propose que l'OACI élabore une clause type en matière de sécurité dont on pourrait se servir dans les ententes bilatérales qui régissent les échanges de droits entre les pays au chapitre de la circulation aérienne.